

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 janvier 2018
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 10 janvier 2018, adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous soumettre par la présente un document officieux, qui a été établi par la délégation des États-Unis et qui est consacré à une évaluation des positions de la Fédération de Russie concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La délégation des États-Unis compte que ce document servira de référence dans le cadre des débats que le Conseil de sécurité consacre à la question des armes chimiques en Syrie.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Nikki R. Haley



**Annexe à la lettre datée du 10 janvier 2018 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Évaluation des positions de la Fédération de Russie
concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie**

La Fédération de Russie a critiqué le travail des Missions d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et a remis en question l'impartialité et la crédibilité de leurs enquêtes et le professionnalisme de leur personnel. Ces arguments sont tendancieux, manquent de professionnalisme, sont incohérents et parfois complètement erronés. Ils semblent être le fruit d'une volonté délibérée de semer la confusion et de protéger la poursuite de l'emploi d'armes chimiques par le régime d'Assad. L'analyse de quelques-unes des allégations de la Fédération de Russie est révélatrice.

Allégation n° 1 : *Le gaz sarin employé en Syrie provenait d'Iraq. Le gaz sarin employé en Syrie pourrait provenir des stocks de Kadhafi en Libye.* (Déclarations faites à l'agence TASS par le Directeur du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, Mikhail Ulyanov, le 26 avril 2017)

- Cela n'est pas vraisemblable. La Russie n'a fourni aucun élément de preuve à l'appui de cette allégation. La Libye a cessé de produire du sarin après ses premières tentatives dans les années 1980. Les dernières munitions contenant du gaz sarin sont entreposées dans des installations souterraines fortifiées et la dernière fois qu'elles ont été testées il y a de cela 15 ans, leur teneur en sarin était comprise entre 10 % et 15 %. Par ailleurs, la Syrie utilise de l'hexamine comme agent stabilisant du gaz sarin, ainsi que le montrent les échantillons prélevés en 2014 sur les stocks appartenant à la Syrie. Or ni la Libye ni l'Iraq n'utilisent de l'hexamine pour produire du sarin.

Allégation n° 2 : *Les Occidentaux ont décidé de ne pas se rendre à la base aérienne ... ni à Khan Cheïkhoun.* (Commentaire fait à l'OIAC par le Département de l'information et des médias du Ministère des affaires étrangères le 30 mai 2017 et déclarations faites à l'agence TASS par Mikhail Ulyanov le 26 septembre 2017)

- Tendancieux. Après l'attaque du 4 avril, l'OIAC, en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, a examiné différentes possibilités pour se rendre sur le lieu de l'attaque. Lorsque le régime d'Assad a refusé l'accès au site, le Directeur général de l'Organisation a estimé que toute nouvelle corroboration des faits ou collecte d'éléments de preuve ne justifiaient pas les risques de sécurité qu'entraînerait un déploiement à Khan Cheïkhoun. À la place, la Mission d'établissement des faits s'est entretenue en lieu sûr avec des témoins, ainsi qu'elle le fait depuis juin 2014.
- Par ailleurs, le régime syrien a prélevé des échantillons qui selon ses dires provenaient de Khan Cheïkhoun et les a remis à l'OIAC pour qu'elle les analyse. L'analyse de ces échantillons a confirmé la présence de sarin et montré qu'ils étaient identiques aux échantillons prélevés par l'Organisation en 2014 sur les stocks du régime d'Assad. Du fait de l'existence de ces échantillons, il n'était plus aussi crucial pour la Mission d'établissement des faits de se rendre sur place.

- La Mission d'établissement des faits n'a pas mené d'enquête à l'aéroport de Chaaïrat parce que cela n'avait pas d'incidence directe sur la question de savoir si des armes chimiques avaient été employées, mais le Mécanisme d'enquête conjoint s'est rendu à la base aérienne dans le cadre de son enquête une fois que le régime d'Assad l'y a autorisé.

Allégation n° 3 : *La chaîne de garde des échantillons n'a pas été respectée. On s'en est remis à des témoins liés à l'opposition au régime d'Assad.* (Commentaire fait à l'OIAC par le Département de l'information et des médias le 30 mai 2017. Récapitulatif établi par la Fédération de Russie concernant les arguments de la Russie en faveur d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité relative à la reconduction du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, 3 novembre 2017)

- Faux et tendancieux. En ce qui concerne le manque d'objectivité des témoins, le Mécanisme d'enquête conjoint n'a pas caché le fait que Khan Cheïkhoun était sous le contrôle de l'opposition depuis 2014, mais ses conclusions ne reposaient pas exclusivement sur des témoignages. Les procédures de garde permanente étaient conformes aux méthodes de l'OIAC et aux procédures employées dans des enquêtes antérieures. Des échantillons ont été prélevés lors des autopsies en présence de l'équipe de la Mission d'établissement des faits et sont restés sous la garde de celle-ci jusqu'à leur transfert au personnel du laboratoire de l'OIAC. Il a été procédé à des prélèvements sanguins et autres sur des victimes vivantes au moyen du matériel et des tubes fournis par la Mission d'établissement des faits. Les prélèvements ont été remis à deux laboratoires certifiés par l'OIAC, qui ont procédé à des analyses indépendantes. La Mission d'établissement des faits et le Mécanisme d'enquête conjoint ont également recueilli et vérifié de manière indépendante des photographies, des séquences vidéo, des témoignages, des images satellite et des analyses d'experts.

Allégation n° 4 : *Les allégations concernant l'emploi de gaz sarin sont infondées.* (Déclarations des ministres russes de la défense, des affaires étrangères et de l'industrie et du commerce à l'occasion d'une conférence de presse avec l'agence Sputnik le 2 novembre 2017)

- Faux. La Fédération de Russie a fait ce commentaire devant des journalistes et devant le Conseil de sécurité et l'OIAC, mais elle n'a pas nié la présence de sarin. Par ailleurs, le régime syrien a remis à l'OIAC des échantillons qui proviennent selon lui de Khan Cheïkhoun. L'analyse de ces échantillons a mis en évidence la présence de sarin ou d'une substance y ressemblant, qui était composé de difluorure de méthylphosphonyle, contenait des marqueurs chimiques propres au sarin stocké sous forme binaire et était identique à celui présent dans les échantillons prélevés par l'OIAC en 2014 sur les stocks appartenant au régime d'Assad. Le stockage du sarin sous forme binaire suppose un niveau de compétence et de sophistication plus élevé en ce qui concerne la production, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'une méthode de production du même type que celle utilisée par une usine chimique.

Allégation n° 5 : *La Mission d'établissement des faits et le Mécanisme d'enquête conjoint ne sont pas composés d'experts représentant diverses régions.* (Récapitulatif établi par la Fédération de Russie concernant les arguments de la Russie en faveur d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité relative à la reconduction du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, 3 novembre 2017)

- Faux. Les membres des équipes de la Mission d'établissement des faits ont été choisis par le Directeur général de l'OIAC à partir d'une liste d'inspecteurs qualifiés et spécialement formés qui sont à la disposition de l'Organisation. Les inspecteurs qui ont été nommés répondent au critère d'une large

représentation géographique, et tous les groupes régionaux sont représentés. Le Mécanisme d'enquête conjoint était également composé d'experts de diverses origines, venant de plusieurs continents.

Allégation n° 6 : *Il s'agit d'une mise en scène. Des terroristes ont fait exploser une bombe au sarin au sol, l'appareil syrien Su-22 n'était pas suffisamment proche pour larguer des bombes sur Khan Cheïkhoun, et des blessés se sont rendus dans les hôpitaux avant que l'attaque se produise.* (Déclarations de Mikhail Ulyanov à l'agence TASS le 26 septembre 2017. Évaluation consacrée par la Russie au septième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU le 9 novembre 2017)

- Faux et tendancieux. Le 7 novembre 2017, Edmond Mulet, Chef du Mécanisme, a expliqué au Conseil de sécurité que le Mécanisme n'avait pas reçu le moindre élément de preuve démontrant que l'attaque de Khan Cheïkhoun avait été mise en scène. La Russie et la Syrie ont eu près de six mois pour transmettre au Mécanisme toute information pertinente à l'appui de leur affirmation.
- Le Mécanisme a consulté des experts de trois instituts indépendants internationalement reconnus concernant le cratère causé par l'attaque, et tous ont déclaré que rien n'étayait la théorie russe selon laquelle le cratère aurait été créé par une charge explosive placée au sol. Les experts ont conclu que, d'après ses caractéristiques, le cratère avait le plus probablement été causé par une bombe aérolarguée, contenant une petite charge d'explosifs et vraisemblablement remplie de liquide. Selon l'analyse des munitions à laquelle le Mécanisme a procédé, il y avait un couvercle de remplissage d'une munition chimique et une pièce métallique déformée saillant de la profondeur du cratère, ce qui n'est compatible qu'avec les bombes chimiques aérolarguées syriennes.
- Les Russes n'ont cessé de dire que l'appareil syrien n'était pas techniquement capable de bombarder Khan Cheïkhoun s'il était à plus de 5 kilomètres de ce lieu au moment de l'attaque. Nul n'a nié ce point. De fait, dans son rapport, le Mécanisme indique que l'appareil syrien était dans « le voisinage immédiat de Khan Cheïkhoun » ou « dans un rayon de 5 kilomètres », ce qui d'après les experts qu'il a consultés était suffisamment proche pour que l'avion puisse mener une attaque sur la ville.
- Finalement, la Fédération de Russie appelle l'attention sur le fait que la présence de victimes du gaz sarin a été signalée dans des hôpitaux à proximité de Khan Cheïkhoun avant le 4 avril 2017. Comme noté par le Mécanisme et comme signalé par la Mission d'établissement des faits, le sarin a très probablement été employé comme arme chimique à proximité, au sud de Latamné (Syrie), le 30 mars 2017. Cette attaque explique que des blessures dues au sarin aient été signalées plus tôt.

Allégation n° 7 : *Moscou est convaincu que l'emploi d'armes chimiques n'apporte rien à Damas et que seule l'opposition pourrait en tirer profit.* (Déclaration des ministres russes de la défense, des affaires étrangères et de l'industrie et du commerce à l'occasion d'une conférence de presse avec l'agence Sputnik le 2 novembre 2017)

- Faux. Le régime syrien a employé des armes chimiques à plusieurs reprises de façon à servir des visées militaires trop difficiles à atteindre au moyen d'armes classiques. Nous sommes convaincus que l'attaque contre Khan Cheïkhoun a été lancée en réponse à une offensive de l'opposition dans le nord de la province de Hama, qui menaçait les infrastructures du régime d'Assad, en particulier un aéroport militaire d'importance stratégique.